

Madame la Préfète de la Somme,

Nous, membres du Réseau Education Sans Frontières de la Somme, vous demandons à l'occasion de la journée internationale des Droits de l'Enfant de garantir par un titre de séjour l'avenir des jeunes étrangers qui vivent aujourd'hui dans notre département.

Le 20 novembre 2020, jour du 31^{ème} anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, des initiatives pour faire progresser le respect des droits des enfants seront prises sur tous les continents. Droit à une identité propre, à la santé, à l'éducation, droit à s'exprimer, à être protégé de l'exploitation, de la guerre et de la violence, droit à la vie de famille, droit à la différence... Le 20 novembre 1989, avec les 195 pays signataires de la CIDE, la France s'est engagée à respecter et à faire respecter ces droits fondamentaux.

RESF80 demande que dans la Somme, les Jeunes Etrangers Isolés accèdent pleinement à ces droits. Ils ont quitté leur pays trop jeunes, en raison de conflits ou après avoir perdu une partie de leur famille, et sont arrivés en France au prix d'un voyage souvent long et périlleux. A leur arrivée, ils se sont inscrits dans nos Collèges ou en Lycée Général mais surtout dans les Lycées Professionnels dans le but d'avoir une formation générale et professionnelle...

Arrivés mineurs et scolarisés dès l'âge de 16 ans, ces jeunes migrants pris en charge par l'ASE auront un titre de séjour à leur majorité. Dans les autres cas, s'ils étaient majeurs à leur arrivée ou s'ils ont été scolarisés après 16 ans, ils n'auront pas de titre de séjour, pas même un titre étudiant; la loi française stipule que pour avoir un *titre de séjour étudiant*, un majeur qui n'est pas passé par l'ASE doit être *entré sur le territoire français avec un visa de long séjour*. Aucun des Jeunes Etrangers Isolés présents dans nos établissements n'est arrivé avec un tel visa et, sauf exception, aucun ne pourra être régularisé en cours de scolarité.

Les membres de RESF n'admettent pas de les voir passer des années en situation précaire, sans droit ni au séjour ni au travail occasionnel, ballottés entre le 115, l'internat de semaine quand il y a de la place, l'hébergement solidaire, les nuits chez des compatriotes....

RESF80 estime de son devoir d'alerter l'opinion à l'approche de la date anniversaire du 20 novembre 2020. Leurs professeurs, les chefs de leurs établissements, citent souvent ces jeunes étrangers scolarisés comme des exemples de courage et de motivation dans leurs études... Aujourd'hui, en pleine crise sanitaire, beaucoup d'entre eux, déjà frappés par la précarité, sont encore plus fragilisés.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, Madame la Préfète de la Somme, pour que vous fassiez régulariser tous les jeunes majeurs qui sont présents dans les établissements scolaires du département ou qui viennent d'en sortir diplômés.

Pour le RESF de la Somme, le 17/11/2020,

Sibylle Luperve, Nadine Leclerc, Nathalie Seguin, Mireille Hanin, Bertille et Marcel Dekervel, Marie-Claire Cottrelle, Didier Cottrelle.

Courriel : resfsomme@gmail.com, Site : www.educationsansfrontieres.org, Tel 07 88 99 64 67
RESF Somme - 51 rue du Tour de Ville B332 80000 Amiens